RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 22430
Numéro SIREN : 879 880 201
Nom ou dénomination : GENTEM

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2021 sous le numéro de dépôt 24031

2102406101

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Numéro RCS : 879 880 201
Numéro Gestion : 2020B22430

Dénomination : GENTEM

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 6 R DU GENERAL DE LARMINAT
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R024031 (2021 24061)

Date du Dépôt : 18/02/2021

- Type d'acte : Décision(s) des associés
Date de l'acte : 17/12/2020
Décision 1 : Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

fait à Paris, le 18 février 2021

LPS7801930

DocuSign Envelope ID: 6339FE7F-3E27-4E55-BB02-5FEF042A448C

Copie certifiée conforme le 01/02/2021

Guy Tempereau

20B22430

DC 17/12/20 OC

GenTem
Société par actions simplifiée au capital de 56.262.650 euros
Siège social : 6, Rue du Général de Larminat - 75015 PARIS
879 880 201 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 17 DECEMBRE 2020

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
18 FEV. 2021
Sous le N° :
R24031

L'an Deux Mille Vingt,
Le dix-sept décembre,
A 16 heures,

Les associés de la société GenTem se sont réunis en Assemblée Générale, au Château de Maubreuil - Allée de Maubreuil 44470 Carquefou.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Guy TEMPEREAU**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Emilie DEMOURET est désignée secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés réunissent plus du quart des actions ayant le droit de vote. En conséquence, le Président de l'Assemblée déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS GT DS ED

DocuSign Envelope ID: 6339FE7F-3E27-4L55-BB02-5FEF042A448C

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport du Président,**
- **Nomination de Commissaires aux comptes en application de l'article L. 823-2 du Code de commerce,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des projets de lettres d'acceptation de la mission de commissaires aux comptes et de l'attestation de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes, décide de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision collective des associés appelés à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025 :

- Monsieur Benoît QUINTIN de KERCADIO, domicilié 3 rue Guglielmo Marconi 44800 Saint-Herblain, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Et Monsieur Jean-Charles LE DOUARAN, domicilié 3 rue Guglielmo Marconi 44800 Saint-Herblain, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Messieurs Benoît QUINTIN de KERCADIO et Jean-Charles LE DOUARAN ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

DocuSigned by:
Guy TEMPEREAU
863CAFE93297487...
Le Président
Guy TEMPEREAU

DocuSigned by:
Emilie DEMOURET
DA6CC348B01A429...
Le secrétaire
Emilie DEMOURET

GENTEM
Société par actions simplifiée au capital de 56 262 650 €
Siège social : 6, rue du Général de Larminat 75015 Paris
879 880 201 RCS PARIS

En date du 17 décembre 2020, l'Assemblée Générale des associés a pris les décisions suivantes :
Monsieur Benoît QUINTIN de KERCADIO, domicilié 3 rue Guglielmo Marconi 44800 Saint-Herblain, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
Monsieur Jean-Charles LE DOUARAN, domicilié 3 rue Guglielmo Marconi 44800 Saint-Herblain, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant.
Pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Formalités au RCS Paris.
Pour avis
Le Président